



MESSAGE D'INFORMATION VIGILANCE "JAUNE CANICULE"



ORLÉANS, le dimanche 5 juillet 2026

Météo France place le département du Loiret en vigilance **JAUNE CANICULE** à partir de lundi 6 juillet 2026 à 12h00.

Le phénomène annoncé concerne : épisode caniculaire dont la durée nécessite une vigilance particulière.

Situation actuelle :

Une grande partie de la France métropolitaine, dont le département du Loiret, a connu un épisode de canicule extrême, initié le mercredi 17 juin (vigilance jaune) au dimanche 28 juin 2026 (vigilance rouge du 21 juin au 27 juin 2026).

Une nouvelle vague de chaleur se déploie par le Sud de la France et remonte progressivement vers le Nord amenant Météo France à placé, notamment, les départements de la région Centre-Val de Loire en vigilance jaune canicule.

Evolution de la situation :

Les températures maximales de ce dimanche 5 juillet 2026 sont légèrement supérieures à 30°C. Les températures minimales pour la nuit de dimanche à lundi oscillent entre 13 et 15°C.

Les prévisions de températures pour les jours suivants sont :

- lundi 6 juillet 2026 – températures maximales : 34 à 35°C
- nuit de lundi à mardi : 15 à 18°C
- mardi 7 juillet 2026 – températures maximales : 36 à 38°C
- nuit de mardi à mercredi : 16 à 17°C
- mercredi 8 juillet 2026 – températures maximales : 35 à 37°C
- Les températures maximales des jours suivants pourraient osciller entre 34 et 37°C.
- Les températures minimales, quant à elles, devraient progressivement dépasser les 19°C à partir de la nuit de jeudi à vendredi pour s'approcher des 21°C les jours suivantes.

Le passage en vigilance ORANGE CANICULE n'est pas à exclure en milieu de semaine prochaine.

Dans un contexte où les organismes n'ont eu que peu de répit entre la canicule de la semaine passée et cette nouvelle vague de chaleur, les mairies sont invitées à suivre avec attention la situation météorologique des prochains jours et à s'apprêter à déclencher, de nouveau, les dispositifs « canicule » au profit des personnes vulnérables et de la population générale, et notamment :

- mobilisation des « registres canicules » et prise de contact régulier avec les personnes vulnérables ;
- mise à disposition de « lieux rafraîchis » au profit des personnes vulnérables et de la population générale le cas échéant ;
- diffusion des messages de prévention sur la gestion sanitaire des vagues de chaleur mais aussi sur les noyades.

En outre, vous pouvez rappeler aux organisateurs d'événements (sportifs, culturels, festifs, etc.) qu'ils sont responsables des mesures prises pour assurer la sécurité des personnes qui y participent. S'ils jugent que les conditions de sécurité ne sont pas suffisantes au regard des fortes chaleurs, il relève de leur responsabilité d'annuler leur événement.